



VIH

Demandez un dépistage à votre biologiste médical

POURQUOI UN DÉPISTAGE EN LABORATOIRE ?

- Pas de prescription médicale nécessaire.
- Des techniques de référence permettant un dépistage plus précoce.
- Un résultat écrit, validé et expliqué par un spécialiste.
- Un coût inférieur ou égal à celui des tests rapides (autotest, Trod...).

Votre biologiste médical, l'expert de vos diagnostics biologiques

Pour en savoir plus : www.sdbio.eu

S SYNDICAT
DES BIOLOGISTES